



EQUAL OPPORTUNITIES FOR WOMEN PROGRAM
PROGRAMME DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LA FEMME

Rationale/Explication

Le Ministère est d'avis que le rendement d'un nombre appréciable de SCY est souvent supérieur à celui exigé par les normes de classification. De même, la structure comporte un nombre anormalement bas de postes supérieurs, ce qui limite les possibilités d'avancement. Les postes de SCY-4 du Ministère comptent pour 3,4 % de l'ensemble des postes SCY, la moyenne à l'échelle gouvernementale étant de 5,3 %. La rareté des demandes de révision de la classification tient essentiellement à un problème d'attitude des superviseurs qui, trop souvent, omettent de reconnaître la juste valeur des secrétaires en tant que personnel ressource.

Objectif

Modifier ce comportement des superviseurs qui les empêche de reconnaître à leur juste valeur les contributions professionnelles des secrétaires. En relation avec ce qui précède, le nombre de SCY-4 au Ministère sera augmenté de manière à égaliser, sinon à dépasser, le pourcentage de 5,3 qui prédomine dans d'autres ministères.

Plans d'action

Pour lancer ce programme, une circulaire administrative signée par la haute direction sera envoyée à tous les gestionnaires de programme à Ottawa et à l'étranger en même temps que plusieurs modèles d'exposés de fonctions touchant les postes de secrétaires de niveaux SCY-3 et SCY-4. Ce document signale que la haute direction du Ministère s'est engagée à changer les attitudes qui vont à l'encontre de l'enrichissement des postes de secrétaire. On y retrouvera une liste des tâches présentant un défi, que les secrétaires sont capables d'accomplir, mais qui leur sont rarement confiées. Enfin, on invitera les gestionnaires à revoir soigneusement les tâches faisant partie du travail des secrétaires et, si cela est justifié, à présenter des descriptions de tâches revues à des fins de reclassification.

Responsabilité: Section de l'affectation des employés administratifs

Critères d'évaluation

L'évaluation quantitative de ce programme se mesurera au nombre de postes SCY reclassifiés au niveau SCY-4. Cela signifie qu'il faudra reclassifier à un niveau supérieur au moins 6 postes si l'on veut atteindre l'objectif de 5,3 % susmentionné. Dans le cas présent, l'analyse qualitative est synonyme d'analyse quantitative. Bref, si nous réussissons à accroître le nombre de postes de SCY-4, nous aurons la preuve que des progrès auront été accomplis dans le changement d'attitudes négatives.

(suivant)